

GE_GERICHTE P/11077/2009 vom 23. Dezember 2009

GE Cour de justice, 2009-12-23, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_P_11077_2009

FR: GE_GERICHTE P/11077/2009 du 23 décembre 2009

IT: GE_GERICHTE P/11077/2009 del 23 dicembre 2009

Regeste

LEtr.116

Erwägungen

E. 23

décembre 2009 PROCUREUR GÉNÉRAL contre Madame A_____, né(e) le _____
Siégeant : Monsieur L. MALFANTI, président, Madame N. CASTIONI, Madame N.
HARTLIEB, juges assesseurs, Madame C. BERRUT, greffière. Vu l'ordonnance de
condamnation rendue le 23 octobre 2009 par le Procureur Général et notifiée le 26 octobre
2009. Vu l'opposition formée à l'ordonnance le 27 octobre 2009 par A_____. Attendu que
l'opposition a été faite dans le délai de 14 jours de l'art. 218 C CPP. Qu'elle est donc
recevable.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte
Originaltext. Quellen-URL siehe oben.